

RENFORCER ET DÉVELOPPER LES PARTENARIATS ENTRE L'ÉCOLE ET LES ASSOCIATIONS

L'ESSENTIEL

■ Le rôle du secteur associatif, en complémentarité de l'École, est affirmé dans le rapport annexé à la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013. Pour développer la citoyenneté et la culture de l'engagement des élèves, la Grande mobilisation de l'École et de ses partenaires pour les valeurs de la République a prévu de renforcer et d'amplifier les partenariats existants avec les associations à vocation éducative, notamment dans les domaines du vivre ensemble, de la lutte contre les discriminations, l'obscurantisme, le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.

Des partenariats structurés



Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche soutient financièrement les actions éducatives de nombreuses associations et prend appui sur ces dernières dans le cadre de son action. Il le fait au niveau national (pour près de 200 structures), pour les organismes dont le champ d'intervention est national, ou au niveau des académies.

Des ressources budgétaires exceptionnelles sont mobilisées : 64,4 millions d'euros au titre du budget 2015. Des conventions pluriannuelles d'objectifs sont notamment conclues avec les principaux mouvements d'éducation populaire et de jeunesse.

Un agrément pour les associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, qui peut être national ou académique, atteste la qualité et la complémentarité de l'action d'un partenaire associatif, tout comme son respect des principes de laïcité et d'ouverture à tous.

Depuis janvier 2015, une ambition partagée pour développer les actions au service de la réussite des élèves et des valeurs de la République

Les Assises de l'École et de ses partenaires pour les valeurs de la République ont permis de souligner l'intérêt des actions déjà construites localement entre les équipes éducatives des établissements scolaires et le tissu associatif, mais aussi la volonté commune des acteurs de faire vivre « l'esprit du 11 janvier 2015 » et d'aller plus loin pour fonder une véritable « alliance éducative » au service de la réussite des élèves.

Ces assises ont notamment mis en évidence la richesse et la diversité des actions menées par les associations complémentaires dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté. Parmi de très nombreuses initiatives, peuvent être citées des actions à dimension nationale, telles que la « semaine de la coopération à l'école » organisée par l'Office central pour la coopération à l'école (OCCE), ou bien la campagne « Pas d'éducation, pas d'avenir ! », organisée par la Ligue de l'enseignement, qui pourront par exemple servir de points d'appui pour la mise en œuvre du nouveau parcours citoyen des élèves.

La semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme, organisée autour de la journée internationale du 21 mars, en partenariat avec la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme (Dilcra), a permis de mobiliser les associations étudiantes et lycéennes ainsi que les associations complémentaires de l'École, en particulier celles qui luttent contre les discriminations, la xénophobie, le racisme et l'antisémitisme.

Cette mobilisation connaît également des prolongements dans les activités périscolaires dans lesquelles le ministère comme l'ensemble des associations promeuvent, dans le cadre des projets éducatifs territoriaux, le développement d'actions autour de la citoyenneté, du vivre ensemble et des valeurs de la république. Cette ambition est largement relayée par les associations d'élus locaux.

Favoriser des échanges pérennes entre équipes éducatives et acteurs associatifs : une volonté et de nouveaux outils

Lors des assises organisées au niveau local, de très nombreuses équipes éducatives des établissements scolaires et des associations ont manifesté le souhait de renforcer leur travail commun pour favoriser la rencontre et l'échange par la mise en place de forums annuels dédiés aux associations éducatives, au niveau départemental ou dans les établissements. À cette fin, l'implication des associations au sein des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) des établissements du second degré pourra être renforcée pour favoriser la pérennité et le suivi des actions conduites. La généralisation, à la rentrée 2015, des CESC départementaux permettra de disposer au niveau départemental d'une instance pérenne de réflexion sur les actions partenariales conduites dans les écoles et établissements et de valorisation des initiatives susceptibles d'être développées à l'échelle départementale.

Pour encourager la connaissance réciproque des acteurs, les associations et les mouvements pédagogiques sont associés à l'effort de formation initiale des enseignants et notamment, à travers le tronc commun de formation dispensé dans les Espé. Un parcours d'auto-formation construit entre le Collectif des associations partenaires de l'école publique et l'École supérieure de l'éducation nationale mettra à disposition des personnels de direction et d'inspection à la rentrée un ensemble de ressources nouvelles, directement utiles pour mettre en place dans les territoires de nouveaux partenariats.

Avec la refondation de l'éducation prioritaire qui se déploie à la rentrée 2015 et avec les contrats de ville, des partenariats se construisent également pour conjuguer nos objectifs de l'éducation prioritaire avec la nouvelle ambition de la politique de la ville.

Au cours de l'année scolaire 2015-2016, de nombreux autres chantiers sont ouverts qui appellent un partenariat confiant et durable avec les associations : mise en place du parcours d'éducation artistique et culturelle, déploiement de la Réserve citoyenne de l'éducation nationale ou encore accueil dans nos écoles et établissements scolaires de milliers de jeunes volontaires du service civique dès l'année prochaine.

Encourager, accompagner et valoriser l'engagement des jeunes dans le cadre du parcours citoyen

Développer la participation et les initiatives des élèves favorise une appropriation pleine et entière des valeurs de la République. C'est une des priorités du nouveau parcours citoyen qui se déploiera à partir de l'année scolaire 2015-2016.

Les associations partenaires de l'École pourront jouer un rôle dans la formation des élèves dans leurs fonctions de délégués de classe, les accompagner dans le montage de projets à dimension citoyenne au sein de l'établissement en lien avec les équipes éducatives, ou leur faire découvrir le monde associatif.

Les associations sportives, instituées dans chaque établissement, sont des cadres privilégiés pour une expérience concrète de l'engagement et du fonctionnement d'une association.

Par ailleurs, l'engagement associatif et les compétences non formelles des élèves seront mieux reconnus grâce à la généralisation de l'outil Folios qui permet notamment de faire le lien entre les actions scolaires et extrascolaires. Dans la même perspective, la liaison entre le livret numérique du lycée et le portail APB (admission post-bac) donnera la possibilité aux établissements de l'enseignement supérieur de prendre en compte, dans leur processus de recrutement, les compétences acquises dans un cadre extrascolaire.